

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2019562	Date d'inspection Le 20 avril 2023	
Nom de l'établissement École de la Petite enfance 3		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
 - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 11 dossiers sur 38.
 Discussion avec l'éducatrice responsable un dossier demande à être complété (numéro d'assurance maladie)
 - Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 11 dossiers sur 38.
 Pendant ma visite, j'ai pu observer le réveil calme des enfants. Par la suite, les enfants étaient en jeux libres.
 Les éducatrices ouvrent les lumières et les rideaux et les enfants se réveillent tranquillement.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 avril 2023

Date

original signé par
Venessa Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 avril 2023

Date